

Prime d'activité

Vous percevez des revenus
d'activité ?

- ✓ Vous avez plus de 18 ans
- ✓ Vous travaillez

**VOUS POUVEZ
PRÉTENDRE À
LA PRIME D'ACTIVITÉ !**

DEPUIS 2024

- > Prise en compte du montant net social.
- > Récupération des données.



① La Prime d'activité, c'est quoi ?

> Une prestation financière qui complète les revenus d'activité.

② Qui peut en bénéficier ?

La Prime d'activité peut être versée, sous certaines conditions, aux :

- **salariés, même s'ils travaillent à temps plein**
- **travailleurs indépendants, même s'ils n'ont pas d'enfant**
- **étudiants salariés ou apprentis**



À noter

La Prime d'activité, c'est possible dès 18 ans !

À SAVOIR

Le calcul tient compte de la composition familiale, et des ressources du foyer.

Comment faire pour en bénéficier ?



Faire la simulation sur caf.fr



Faire la demande en ligne



Faire ses déclarations trimestrielles en vérifiant et en validant ses ressources pré-remplis de M-2 à M-4

Déclarer les ressources tous les 3 mois sur caf.fr ou sur l'appli-mobile "Caf-Mon-Compte" .

Une
démarche
100 %
en ligne.

